

5.1 ANNEXES SANITAIRES

5.1.1 Système d'élimination des déchets et Guide des prescriptions et recommandations techniques pour la collecte et la gestion des déchets ménagers



En constante augmentation depuis 40 ans, les déchets ont un impact environnemental fort, de la production du produit à la collecte et au traitement des déchets qu'il génère.

Mieux consommer et mieux trier permettent de réduire facilement l'impact environnemental de nos déchets.

A partir des matériaux récupérés grâce au tri, on peut fabriquer de nouveaux produits en utilisant moins d'énergie et en évitant d'avoir à puiser dans les matières premières :

- ▶ avec les bouteilles « plastique », on peut fabriquer des vêtements en laine polaire
- ▶ avec le papier ou le carton, on peut refabriquer du papier ou du carton
- ▶ avec le verre, on peut fondre de nouvelles bouteilles en verre.

Fournir aux habitants un dispositif de tri accessible et bien aménagé, permettre aux personnels de proximité une bonne gestion des déchets et assurer une collecte aisée aux riverains constitue un enjeu primordial. Pour cela, la conception d'aménagements spécifiques pour les poubelles est essentielle.

L'organisation des collectes

En matière de déchets ménagers, il existe 6 " flux " différents :

- ▶ les **ordures ménagères** résiduelles, collectées 3 à 6 fois par semaine en fonction des secteurs dans des bacs gris mis en permanence à la disposition des habitants
- ▶ les **emballages ménagers**, collectés en apport volontaire dans les conteneurs jaunes ou en porte à porte dans les bacs à couvercle jaune (1 collecte hebdomadaire)
- ▶ les **papiers et journaux**, collectés en apport volontaire dans les conteneurs bleus
- ▶ le **verre** d'emballage ménager, collecté en apport volontaire dans les conteneurs verts
- ▶ les **encombrants**, collectés en apport volontaire dans les déchèteries communautaires et en porte à porte sur appel téléphonique.
- ▶ les **déchets verts**, qui ne font pas l'objet d'une collecte spécifique (sauf en déchèteries), et qui peuvent bénéficier d'une valorisation par compostage. A cet effet, la CAPA propose gratuitement des composteurs individuels.

Les recommandations générales pour la collecte

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) a en charge l'organisation du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Pour cela, la CAPA a élaboré un guide destiné aux différents acteurs de l'aménagement qui présente les prescriptions techniques à prendre en compte dans les programmes de constructions neuves ou de réhabilitation des bâtiments.

Ce guide servira de support technique et juridique pour l'émission d'avis, liés à la compétence collecte et gestion des déchets ménagers, à formuler par la CAPA dans le cadre des permis de construire ou permis d'aménager.